

**ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**  
PREMIERE  
EXPEDITION



## PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT et le VINGT NEUF OCTOBRE

### A LA DEMANDE DE

S.E.L.A.R.L MALMEZAT - PRAT - LUCAS - DABADIE, mandataire judiciaire dont le siège social est situé 123 avenue Thiers à BORDEAUX (33100), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

Élisant domicile en mon étude,

Ayant pour avocat constitué Maître Pascale SIMON-VOUAUX, avocat au barreau d'Evry, demeurant 13 rue des mazières (91000) EVRY au cabinet duquel domicile est élu

Ayant pour avocat plaidant Maître DEFOS DU RAU Victoire, avocate associée du cabinet LEXIA, société civile d'avocats Eric DASAS, Albin TASTE, Jean-Philippe RUFFIE, Anne JOURDAIN, maître DEFOS DU RAU Victoire, avocat à la cour de Bordeaux demeurant 36 rue de Belfort (33000) BORDEAUX laquelle constitution emporte élection de domicile en son cabinet

### EN VERTU :

D'un jugement rendu réputé contradictoire et en premier ressort par le Tribunal de Grande Instance d'EVRY en date du 6 septembre 2019 précédemment signifié, et à ce jour définitif.

Et d'une SOMMATION D'AVOIR A ASSISTER A LA VENTE délivrée par acte de mon ministère en date du 16 Octobre 2020

Je, Maître COMBLEZ Philippe, Huissier de justice associé, membre de la société civile professionnelle Philippe COMBLEZ et Gilles HEURTEBOUST dont le siège se situe à ETAMPES (91154) 96 boulevard saint Michel

Me suis rendu ce jour à ETAMPES, Résidence des Fleurettes, bâtiment C2, 2<sup>ème</sup> étage, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et qui appartiennent à Monsieur D'ALEXIS Sorèze Félix et madame Aurélie MOREAU dont la requérante entend poursuivre la vente par adjudication à l'audience qui aura lieu au Tribunal Judiciaire d'EVRY, 9 rue des mazières le 13 JANVIER 2021 à 10 Heures, salle pénale n°1

Où en présence de Monsieur D'ALEXIS Sorèze Félix et de Monsieur Bruno NDONG MBA, diagnostiqueur, ainsi déclarés, j'ai constaté ce qui suit :

#### COULOIR :

Sol : parquet flottant  
Eclairage artificiel

#### SEJOUR :

Sol : parquet flottant  
Eclairage par la porte-fenêtre  
Un radiateur  
Un convecteur électrique

#### CUISINE :

Sol : parquet flottant  
Eclairage par la fenêtre  
Un radiateur  
Un évier- deux bacs en résine avec égouttoir  
Un cumulus électrique

#### DEBARRAS :

Eclairage artificiel  
Sol : dalles en plastique

W.C. : avec chasse dorsale, couvercle et abattant

Sol : dalles en thermoplastique

Eclairage artificiel

SALLE DE BAINS :

Sol : carrelage

Eclairage par la fenêtre

Une baignoire encastrée avec coffrage en carrelage

Un lavabo encastré

Un radiateur

CHAMBRE GAUCHE :

Sol : parquet flottant

Eclairage par la porte-fenêtre

Un radiateur

CHAMBRE DROITE :

Sol : parquet flottant

Eclairage par la porte-fenêtre

Absence de radiateur

Volet extérieur déroulant avec manivelle

CAVE G :

Sol et murs brut

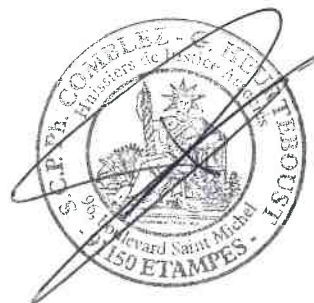
Une porte en bois avec cadenas

Logement occupé uniquement par Monsieur D'ALEXIS Sorèze, Félix.

Les lieux sus décrits dépendant d'un immeuble sis à ETAMPES (91150) résidence Des Fleurettes, bâtiment C2, 2<sup>ème</sup> étage cadastré Section AX numéro 7 pour une contenance de 1 hectare, 6 ares et 46 centiares, lots n°107 comprenant 113/10000èmes des parties communes et 128 comprenant 1/10000èmes des parties communes.

Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit, auquel sont annexées 6 photographies ainsi que le rapport de la SARL NMB THERMYDIAGNOSTICS.

COUÛT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	
.....	220,94
D.E.P.	
Art.A444.15	
VACATION	
.....	
TRANSPORT	
.....	7,67
H.T.	228,61
TVA 20,00%	45,72
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI	14,89
FRAIS POSTAUX	
DEBOURS	380,00
T.T.C.	669,22



Philippe COMBLEZ











